

# Première mondiale ou énième sacralisation du droit sexuel masculin ?

Une "première mondiale"! La presse internationale rivalise d'enthousiasme face à la nouvelle loi belge. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2024, les "travailleuses du sexe" peuvent signer un contrat de travail. Si on peut saluer la volonté de limiter les abus qui forment précisément le cadre ordinaire d'une telle "activité", on souscrit difficilement à l'angélisme du moment quand il s'agit de blanchir une activité fondée sur l'esclavage sexuel des femmes.

Le proxénète devient donc un chef d'entreprise reconnu et le "travail du sexe", un emploi légitime au même titre que la coiffure ou la plomberie. Pour nos associations, fortes de leur expérience de terrain, les apparences cachent un franc recul pour les droits des femmes: légitimer leur exploitation sexuelle par les "clients" et les proxénètes, sans mettre fin aux violences inhérentes à cette occupation.

Neuf associations de terrain, dont isala, se sont mobilisées et ont re-

quis l'annulation de cette loi auprès de la Cour constitutionnelle belge, une démarche nécessaire pour ouvrir un véritable débat sur cette législation.

## Risque parfois mortel

Ce "travail" comporte des conditions tellement inacceptables que le fameux contrat est bardé de dérogations. Une personne signant ce contrat pourra, en théorie, refuser

La loi belge oublie un "détail": les "clients" prostitueurs, ainsi confortés dans leur sempiternel "droit sexuel masculin", fondement même du patriarcat.

un "client" ou stopper l'activité sexuelle à tout moment. Il faut tout ignorer de la logique des bordels, où le "client" est roi, où le proxénète trempe le plus souvent dans l'escroquerie et la corruption, pour croire une seule seconde que des femmes vulnérables, étranglées par la précarité, auront l'autorité d'exiger le respect du droit du travail! Déplaire au "client", c'est déplaire au "patron". Et pour elles, il sera dangereux, et parfois mortel, de s'y risquer. D'ailleurs, la loi belge a dû prévoir expressément l'installation de "boutons d'urgence" permettant à la "travailleuse" d'appeler au secours...

Sous couvert de proposition généreuse en faveur des personnes concernées, on déroule le tapis rouge aux proxénètes et aux trafiquants. Car si métier il y a, ces derniers seront invités à dénicher des "volontaires", par tous les moyens,

